



- Zonage**
- Zones urbaines (U)
  - Zones à urbaniser ouvertes (1AU)
  - Zones à urbaniser fermées (2AU)
  - Zones agricoles (A)
  - Zones naturelles (N)

## Prescriptions architecturales et règles graphiques d'implantation des constructions

- (1) Alignement par rapport aux voies et emprises publiques.  
Continuité par rapport aux limites séparatives latérales.
-  (2) Recul par rapport aux voies et emprises publiques.  
Implantation au droit de la marge de recul.  
Discontinuité possible par rapport aux limites séparatives latérales.
-  (3) Recul par rapport aux voies et emprises publiques.  
Implantation au droit de la marge de recul.  
Continuité par rapport aux limites séparatives latérales.
-  (4) Recul par rapport aux voies et emprises publiques.  
Implantation possible au-delà de la marge de recul.  
Discontinuité possible par rapport aux limites séparatives latérales.
-  (5) Bande d'implantation de la façade principale
-  (6) Bande d'implantation de la construction principale
-  (7) Hauteur maximale limitée

**Autres prescriptions**

- Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer
- Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (RTSI-34 du Code de l'urbanisme)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Emplacements réservés
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Eléments de paysage ou de patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels
- ★ ★ ★ Éléments linéaires
- ★ ★ ★ ★ Éléments surfaciques

**Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue**  
(L151-23 du Code de l'urbanisme)

- (L10-23) du Code de l'urbanisme
-  Réservoirs de biodiversité
  -  Éléments de paysage à protéger
  -  Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

**Cadastre**

-  Parcelles  
 Bâtiments  
 Hydrographie  
 Limites de sections  
 Limites communales

